

**Le Mandataire du Syndicat Mixte de  
Pierrefonds**

**A Société de concassage et de  
préfabrication**

2 Bd Marine 97420 Le Port

**A l'attention Mr DASCOLI**

Saint-Pierre, le 17/08/2020

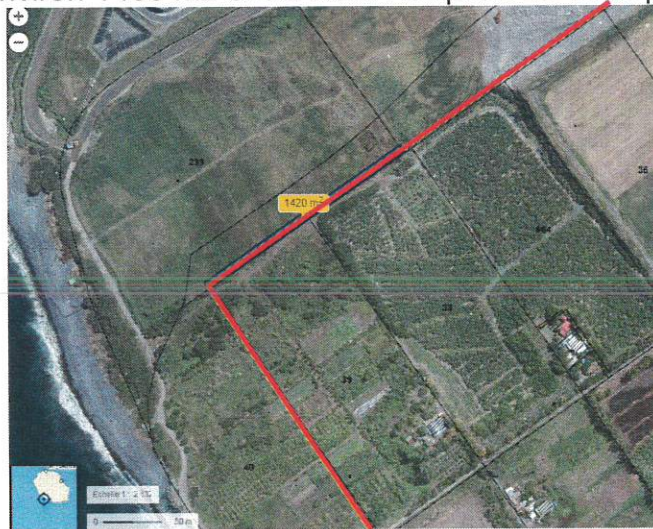
Nos réf. : EDE/EDE/OPO C - 0845 /2020

**Objet : MDTX0010 – Terrassement et nivellement des abords de l'aéroport de  
Pierrefonds – Demande d'autorisation de passage piste provisoire**

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat Mixte de Pierrefonds a confié à la SPL Grand Sud un mandat de travaux pour la réalisation des terrassements et nivellement des abords de l'aéroport de Pierrefonds.

Afin de sortir les matériaux issus des terrassements par une voie provisoire qui sera réalisée, nous vous sollicitons afin de bien vouloir, nous donner votre autorisation de passage, pour une durée de 18 mois, au niveau de la parcelle CR 236 à Pierrefonds. En effet cette parcelle d'environ 1400 m2 entre dans l'emprise de cette piste à créer.



*Intersection de la piste et de la parcelle CR236*

Ainsi, nous restons en attente de votre autorisation et de la justification de la maîtrise foncière.

La SPL Grand Sud, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

~~Le Directeur Général, au nom et pour le  
compte de Mr le Président du Syndicat  
Mixte de Pierrefonds~~  
Eric DESSE